



LE COACHING

REGLEMENTATION NATIONALE & TERRITORIALE

2019/2020

KARATE CONTACT / KARATE FULL CONTACT / INTER-DISCIPLINES



SOMMAIRE

PREAMBULE

I / LE COACHING AU NIVEAU NATIONAL (disciplines de CONTACT)

- Les conditions pour coacher
- Les droits et devoirs des coaches
- Les degrés de sanctions
- La commission d'appel
- Les cartes d'accréditations de coaches
- Types de cartes de coaches
- Les conditions pour coacher

Le dispositif de coaching pour les compétitions nationales de contact a d'une part pour intérêt de labelliser les coaches et permettre à ce que chacun des acteurs (compétiteurs, coaches et arbitres) d'évoluer dans un système structuré et encadré ayant pour objectif l'évolution des disciplines de contact sur le plan organisationnel et sportif.

Ce dispositif permettra une harmonisation sur l'ensemble du territoire.

Les compétitions concernées par ce dispositif de coaching sont :

Niveau national

- Les coupes de France de zones Nord et Sud pour le Karaté Contact
- Les coupes de France de zones Nord et Sud pour le Karaté Full Contact

Avant le début de ces compétitions nationales est organisé un briefing pour les coaches

Niveau des organismes territoriaux

- Les mêmes types de compétitions qu'au niveau national (opens, coupes et championnats départementaux, interdépartementaux et régionaux).

Le cadre règlementaire au niveau des organismes territoriaux est défini et adapté aux spécificités et aux exigences locales.

LES CONDITIONS POUR COACHER

Coaches catégorie A

LICENCE	LICENCE FEDERALE SAISON SPORTIVE EN COURS
AGE	18 ANS
GRADE	2^{ème} DAN (ou inscrit à l'examen du 2^{ème} DAN) (Une attestation d'inscription au 2^{ème} DAN de l'organisme territorial est obligatoire)
DIPLÔME	MINIMUM DIF (ou engagé dans le processus de formation DIF) (une attestation de l'inscription au DIF de l'organisme territorial est obligatoire)
TYPES DE COMPETITIONS AUTORISES	TOUTES LES COMPETITIONS DE KARATE CONTACT ET KARATE FULL CONTACT, SEMI ET LIGHT CONTACT NATIONALES REGIONALES, INTERDEPARTEMENTALES ET DEPARTEMENTALES

Coaches catégorie B

LICENCE	LICENCE FEDERALE SAISON SPORTIVE EN COURS
AGE	18 ANS
GRADE	1^{er} DAN
DIPLÔME	MINIMUM DAF
TYPES DE COMPETITIONS AUTORISES	TOUTES LES COMPETITIONS DE KARATE SEMI CONTACT ET KARATE LIGHT CONTACT NATIONALES, REGIONALES, INTERDEPARTEMENTALES ET DEPARTEMENTALES

Coaches catégorie A (3 maximum par club)

Les 3 coaches de la catégorie A sont les référents officiels fédéraux représentant leur club. La carte de coach de la catégorie A est valable deux saisons sportives 2019/2020 et 2020/2021.

Carte de couleur bleue et blanche nominative avec photo d'identité.

Un meeting national pour les coaches de la catégorie A est organisé tous les deux ans. La participation au meeting est obligatoire pour pouvoir coacher à toutes les compétitions nationales de **KARATE CONTACT** et **KARATE FULL CONTACT**.

Un examen, en plus de la participation au meeting national, est obligatoire pour les futurs coaches de catégorie A.

Les coaches A déjà accrédités ne repassent pas l'examen, néanmoins ils doivent obligatoirement participer à un des meetings nationaux proposés afin de valider le renouvellement et de récupérer la carte de coach A.

Les coaches de catégorie A sont habilités à coacher à toutes les compétitions nationales, régionales, interdépartementales et départementales.

Les coaches de la catégorie A doivent participer aux briefings programmés avant le début des compétitions nationales.

Coaches catégorie B (3 maximum par club)

Les coaches catégorie B sont proposés par les coaches catégorie A afin qu'ils puissent coacher aux compétitions nationales **LIGHT CONTACT** et **SEMI CONTACT**.

La carte de coach catégorie B est valable deux saisons sportives 2019/2020 et 2020/2021.

Elle doit être renouvelée tous les 2 ans.

Carte rouge et blanche nominative avec photo d'identité.

La demande doit être effectuée au plus tard 15 jours avant la compétition concernée auprès de :

Pour la Zone Nord
Frédéric KOCH
fredkoch007@gmail.com

Pour la Zone Sud
Eric ANGIO
fightsports06@gmail.com

Sur le formulaire de renseignement spécifique (document sur le site fédéral)

La carte sera remise lors des compétitions nationales.

Aucune carte ne sera remise sans demande officielle préalable.

Les coaches de catégorie B sont également habilités à coacher en **LIGHT CONTACT et SEMI - CONTACT** aux Coupes de France, Opens, compétitions régionales, interdépartementales et départementales.

Néanmoins, en cas d'absence d'un coach catégorie A à un championnat de France, la Commission Nationale peut accorder une dérogation exceptionnelle au coach catégorie B. Afin que la dérogation soit accordée, une demande officielle par courriel doit être adressée au plus tard 15 jours avant la compétition concernée auprès des responsables :

Pour la Zone Nord

Frédéric KOCH

fredkoch007@gmail.com

Pour la Zone Sud

Eric ANGIO

fightsports06@gmail.com

Les coaches catégorie B sont sous l'autorité des coaches catégorie A.

Les coaches catégorie B doivent participer aux briefings programmés avant le début des compétitions nationales.

La carte de coach est obligatoire (elle doit être portée autour du cou)

Les arbitres contrôlent et récupèrent les cartes avant le début des combats et les restituent à l'issue de ceux-ci.

Récapitulatif du nombre de coaches par club autorisés à coacher aux compétitions nationales

- Championnat de France et Nationaux : 3 coaches catégorie A + 3 coaches catégorie B maximum par club
- Coupes de France : 3 coaches catégorie A + 3 coaches catégorie B maximum par club

Aucune carte ne sera remise sans demande officielle préalable.

Aspect médical aux compétitions

Lors des compétitions nationales les médecins doivent intervenir essentiellement durant les combats.

Pour le reste, il appartient à chacun des coaches de prévoir eux-mêmes des trousse pour assurer et traiter les petites blessures.

Exemples de produits médicaux pour les petites blessures (petite bassine, compresses, spray antiseptique, bande de pansement, paires de gants latex, bombe de froid, vaseline, mèches)

Les droits et devoirs des coaches

Les devoirs des coaches

- Porter une tenue sportive règlementaire, survêtement complet, pantalon et veste à l'effigie du club si possible et chaussures de sport. Aucun effet rajouté à cette tenue sportive n'est autorisé, excepté un carnet, porte documents pour prendre des notes.
- En fin de saison sportive et (ou) en fonction des conditions les coaches pourront porter un tee-shirt à l'effigie du club ou un tee-shirt sportif. (les débardeurs ou tout autre vêtement ne seront pas autorisés).
- Se présenter en possession d'une bassine, bouteille d'eau, serviette éponge ou micro-fibre, matériels de première nécessité pour soigner le combattant (éponge, compresses, mèches, vaseline.....)
- Rincer obligatoirement tout protège dents tombé au sol avant de le remettre au combattant.
- Respecter et faire respecter les règlements fédéraux en vigueur (arbitrage et compétitions).
- Avoir un comportement exemplaire en toute circonstance
- Respecter la zone attribuée pour coacher
- Restes assis sur les chaises mises en place pour le coaching durant tout le combat
- S'interdire d'effectuer des gestes de protestation et de parler aux arbitres
- S'interdire de traverser les surfaces de compétition
- Etre le garant du comportement et des actes de ses compétiteurs
- Préparer et placer les compétiteurs dans les zones d'appels
- Veiller à ce que le compétiteur se présente à l'appel pour combattre. Après le 1^{er} appel, deux autres appels seront effectués, à l'issue de ces 3 appels le sportif sera disqualifié.
- Avoir une attitude digne et de réserve lors des manifestations vis-à-vis : du sportif, du public du corps arbitral, de la commission sportive, des autres coaches, des autres compétiteurs et envers toute personne présente.
- Respecter toutes les décisions des arbitres.

Les droits des coaches

- Le coach titulaire de la catégorie A ayant participé au meeting national peut coacher dans le cadre des compétitions nationales de Karaté Contact et Karaté Full Contact organisées par la FFK.
- Le coach peut circuler dans les zones lui étant réservées
- Le coach accompagne les compétiteurs sur l'aire de combat
- Le coach peut prendre place dans le box vide même si le combat a commencé, si toutefois il coachait simultanément sur une aire de combat

- Pour une décision arbitrale qu'il juge non conforme au règlement, le coach peut saisir par écrit la commission d'appel et le corps arbitral spécifique à l'aire de compétition où la décision a été prise pour délibérer.

Les degrés de sanctions

Les coaches qui adoptent un comportement interdit peuvent être sanctionnés.

1^{er} degré : avertissement verbal donné au coach par le responsable de l'aire de combat

2^{ème} degré : Des pénalités sont données au combattant pour attitude du coach (incidence sur le score)

3^{ème} degré : la carte de coach est retirée pour toute la durée de la compétition en cours (pour les combats à venir)

4^{ème} degré : la commission disciplinaire fédérale est saisie

Les sanctions sont en principe appliquées par ordre croissant, cependant une sanction peut être appliquée proportionnellement à la gravité des faits sans suivre cet ordre.

Commission d'appel

- La commission d'appel est composée par les membres de la commission nationale des arbitres contact.
- Commission d'appel saisie par le coach

Pour une décision arbitrale qu'il juge non conforme au règlement le coach peut saisir par écrit la commission d'appel auprès du responsable national des arbitres contact.

La réclamation doit être effectuée et soumise immédiatement après le combat qui l'a engendré.

Aucune présentation de séquences de combats avec des vidéos personnelles n'est autorisée.

- Délibération de la commission d'appel

La commission d'appel analyse la situation de réclamation avec si besoin le corps arbitral où la décision a été prise et délibère.

Dans le cas où la réclamation est justifiée et validée après délibération, le combat reprendra et /ou la décision en apportant le cas échéant les modifications nécessaires.

Dans le cas contraire aucune modification ne sera apportée, le résultat reste tel qu'il a été donné avant la réclamation.

Les cartes d'accréditations des coaches

Les coaches des catégories A et B accrédités par la FFK doivent porter leur carte personnalisée (avec photo d'identité) autour du cou pour coacher aux compétitions départementales, interdépartementales et régionales de contact.

Le président du comité départemental, de la zone interdépartementale, de la ligue régionale et les responsables techniques ne pourront pas coacher dans leur territoire respectif du fait de leur statut. (Zone géographique de responsabilité)

(Exemple un responsable d'arbitrage d'un département ne pourra coacher dans son département. En revanche, il peut coacher en zone interdépartementale, en ligue régionale et au niveau national)

Conditions pour coacher

- Avoir les prérequis
- Assister au meeting des coaches organisé et dirigé par le responsable technique de l'organisme (DTR, commissaire sportif)
- Présenter le passeport sportif lors du meeting de début de saison afin de percevoir la carte d'accréditation pour coacher. La carte de coach est valable pour les saisons sportives 2019 / 2020 et 2020 / 2021.
- Porter la carte d'accréditation